



RETOURNER LES SOUMISSIONS AU :

Module de réception des soumissions de l'Agence
Parcs Canada
Service national de passation de marchés

Télécopieur de soumission : 1-855-983-1808
Courriel de soumission : soumissionsami-bidsrpc@pc.gc.ca

Ceci est la seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux demande de soumissions. Les soumissions soumises par courrier électronique directement à l'autorité contractante ou à toute autre adresse électronique ne seront pas acceptées.

La taille maximale des fichiers pouvant être reçus par l'Agence Parcs Canada (APC) est de 15 mégaoctets. Les courriels contenant des liens vers les documents de soumissions ne seront pas acceptés.

RÉVISION 002 À UNE INVITATION À SE QUALIFIER

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de demeurent les mêmes.

Bureau de distribution :

Agence Parcs Canada
Service national de passation de marchés
Calgary, AB

Titre : Phase 1 - Remplacement de fenêtres et de portes à l'édifice Panikpak, dans le parc national Aulavik	
N° de l'invitation : 5P468-23-0069/A	Date : 30 mai 2023
N° de modification : 002	
N° de référence du client : N/A	

L'invitation prend fin : À : 2 :00 PM Le : 06 juin 2023	Fuseau horaire : HAR
--	--------------------------------

F.A.B.: Usine : <input type="checkbox"/> Destination : <input checked="" type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/>	
Adresser toute demande de renseignements à : Ken Lacanilao	
N° de téléphone : (587) 832-1894	N° de télécopieur : 1-855-983-1808
Courriel : kenneth.lacanilao@pc.gc.ca	
Destination des biens, services et travaux de construction : Voir aux présentes	

À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE

Nom du fournisseur/ de l'entrepreneur :	
Adresse :	
N° de téléphone :	Courriel :
Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) :	
Signature :	Date :

N° de l'invitation :
5P468-23-0069/A

N° de la modification :
002

Autorité contractante :
Ken Lacanilao

Ver.08.22.2022

N° de référence du client :
N/A

Titre :
Phase 1 - Remplacement de fenêtres et de portes à l'édifice Panikpak, dans le parc national Aulavik

Modification 002

Par exemple, cette modification vise à apporter des changements aux document de la demande de soumissions *ISQ Stage 1 23-0069A.pdf*

A. Modification du de la demande de soumissions

Dans : **ISQ Stage 1 23-0069A.pdf**
Supprimer la section : **MARCHÉS RÉSERVÉS AUX ENTREPRISES AUTOCHTONES**
Remplacer par :

Ce marché peut être réservé dans le cadre de la stratégie de passation des marchés du gouvernement fédéral pour les entreprises autochtones (SAEA), comme indiqué à l'annexe 9.4 du Guide des approvisionnements, intitulée " Exigences relatives au programme de marchés réservés aux entreprises autochtones ".

La mise en réserve conditionnelle dans le cadre de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA) est appliquée lorsqu'il existe au moins deux fournisseurs autochtones qualifiés pour fournir les biens et les services. Si au moins deux fournisseurs autochtones ont réussi la première étape de qualification, tous les fournisseurs qualifiés seront invités à soumissionner à l'appel d'offre lors de la deuxième étape. Toutefois, si deux fournisseurs autochtones ou plus font une soumission lors de la deuxième étape, les conditions de la SAEA s'appliqueront et seuls les soumissionnaires autochtones seront évalués. Si moins de deux fournisseurs autochtones sont qualifiés lors de la première étape, la deuxième étape se déroulera comme un appel d'offres normal.

Pour être considéré, un fournisseur doit attester qu'il se qualifie comme entreprise autochtone selon la définition de la SAEA et qu'il respectera toutes les exigences de la SAEA. **Si l'entité soumissionnaire est une entreprise autochtone, elle doit remplir et présenter l'Annexe 2 dans le cadre de sa soumission.**

Dans : **ISQ Stage 1 23-0069A.pdf**
Ajouter : **APPENDICE 2 PROGRAMME DE MARCHÉS RÉSERVÉS AUX ENTREPRISES AUTOCHTONES**

APPENDICE 2 PROGRAMME DE MARCHÉS RÉSERVÉS AUX ENTREPRISES AUTOCHTONES

1. Marchés réservés aux entreprises autochtones

1. Ce marché peut être réservé dans le cadre de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones du gouvernement fédéral. Pour de plus amples renseignements concernant les exigences requises des entreprises autochtones conformément au Programme de marchés réservés aux entreprises autochtones, consulter [l'Annexe 9.4](#), du Guide des approvisionnements.
2. Le soumissionnaire :
 - i. atteste qu'il respecte et continuera de respecter durant toute la durée de tout contrat subséquent les exigences décrites à l'annexe ci-haut mentionnée;
 - ii. convient que tout sous-traitant engagé par lui aux décrites à l'annexe ci-haut mentionnée; et

N° de l'invitation :
5P468-23-0069/A

N° de la modification :
002

Autorité contractante :
Ken Lacanilao

Ver.08.22.2022

N° de référence du client :
N/A

Titre :
Phase 1 - Remplacement de fenêtres et de portes à l'édifice Panikpak, dans le parc national Aulavik

- iii. convient de fournir immédiatement au Canada, sur demande, toute preuve attestant de la conformité de quelque sous-traitant que ce soit avec les exigences décrites à l'annexe ci-haut mentionnée.

3. Le soumissionnaire doit cocher la case applicable suivante :

- i. Le soumissionnaire est une entreprise autochtone à propriétaire unique, une bande, une société à responsabilité limitée, une coopérative, une société de personnes ou un organisme sans but lucratif.
OU
- ii. Le soumissionnaire est une coentreprise comprenant deux ou plus de deux entreprises autochtones ou une coentreprise entre une entreprise autochtone et une entreprise non autochtone.

4. Le soumissionnaire doit cocher la case applicable suivante :

- i. L'entreprise autochtone compte moins de six employés à temps plein.
OU
- ii. L'entreprise autochtone compte six employés ou plus à temps plein.

5. À la demande du Canada, le soumissionnaire doit présenter tout renseignement et toute preuve justifiant la présente attestation. Le soumissionnaire doit veiller à ce que cette preuve soit disponible pour examen par un représentant du Canada durant les heures normales de travail, lequel représentant du Canada pourra tirer des copies ou des extraits de cette preuve. L'entrepreneur fournira toutes les installations nécessaires à ces vérifications.

6. En déposant une soumission, le soumissionnaire atteste que l'information fournie par le soumissionnaire pour répondre aux exigences plus haut est exacte et complète.

2. Attestation d'un propriétaire/employé - marchés réservés aux entreprises autochtones

À la demande de l'autorité contractante, le soumissionnaire doit fournir l'attestation suivante pour chaque propriétaire et employé(e) autochtone:

1. Je suis _____ (*insérer « propriétaire » et(ou) « employé(e) à temps plein »*) de _____ (*insérer le nom de l'entreprise*) et autochtone, au sens de la définition de l'[Annexe 9.4](#) du *Guide des approvisionnements* intitulée « Exigences relatives au Programme de marchés réservés aux entreprises autochtones ».
2. Je certifie que l'énoncé précité est vrai et je consens à sa vérification sur demande du Canada.

Nom du propriétaire ou de l'employé(e)

Signature du propriétaire ou de l'employé(e)

Date

N° de l'invitation :
5P468-23-0069/A

N° de la modification :
002

Autorité contractante :
Ken Lacanilao

Ver.08.22.2022

N° de référence du client :
N/A

Titre :
Phase 1 - Remplacement de fenêtres et de portes à l'édifice Panikpak, dans le parc national Aulavik

TOUTES LES AUTRES CLAUSES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.